

Postuler à un poste spécifique

Les personnels enseignants du 2nd degré peuvent postuler à 3 types de postes spécifiques :

- les postes SPEA,
- les postes SPEN,
- les postes POP.

Chacune de ces catégories de postes a ses particularités.



1. Les postes spécifiques académiques (SPEA)

1.1. La création du poste SPEA

Les chefs d'établissement formulent une demande de création ou de suppression de postes SPEA en janvier.

- Ils doivent informer les personnels de l'établissement et le CA¹ de ces propositions de création ou de suppression.
- Les demandes de postes SPEA ne concernent que des créations ex nihilo.
- Elles ne peuvent intervenir que dans le cadre de la DGH² allouée par l'administration.
- Il n'y a pas de qualification de poste banalisé existant, le poste SPEA se traduit par la suppression d'un poste banalisé et par la création d'un poste profilé SPEA

Les dossiers de demande sont examinés par les IA-DASEN³, la DOS⁴ et les corps d'inspection vers la fin janvier.

¹ Conseil d'administration

² Dotation globale horaire

³ Inspecteur d'Académie – directeur académique des services de l'Éducation nationale (adjoint du recteur)

⁴ Division de l'Organisation Scolaire

Les décisions sont prises à l'issue du CSA⁵ en mars.

Certains postes SPEA vacants depuis au moins 3 ans sont examinés en vue d'une éventuelle suppression.

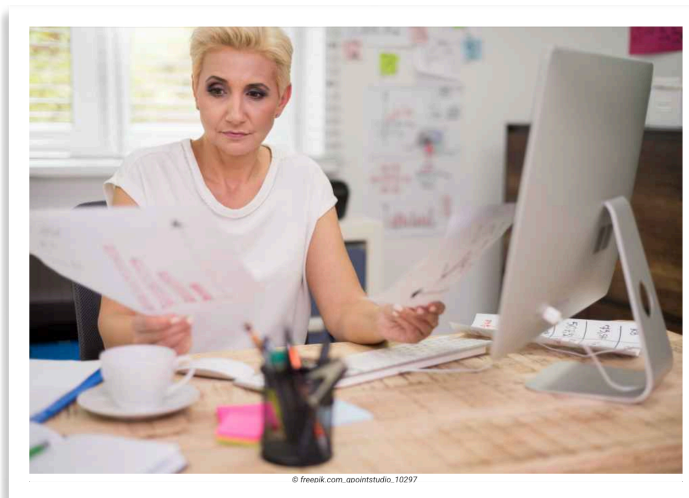
Sont exclus des postes SPEA :

- les postes liés aux NTIC⁶,
- les sections sportives,
- les postes SPEN⁷ du type CPGE⁸, certains BTS, sections internationales, DDFPT⁹).

1.2. Nature des postes SPEA

Les postes SPEA concernent :

- Des postes d'enseignement à compétences requises.
- Des postes d'ATDDFPT¹⁰.
- Des postes à complément de service dans une autre discipline et au sein d'un même établissement ; ce type de poste peut être plus adapté à la situation des petits établissements :
 - en collège, un poste de SVT¹¹ avec un complément en physique chimie,
 - en lycée professionnel, la création d'un support PLP¹² comptabilité bureautique ou communication bureautique avec complément en commerce ou service accueil.
- Des postes pouvant permettre de mettre en œuvre ou de consolider la spécificité d'un établissement par rapport à son projet d'établissement, au contrat d'objectifs et à l'expérimentation pédagogique engagée :



⁵ Comité social d'administration académique

⁶ Nouvelles technologies de l'information et de la communication

⁷ Poste spécifiques du mouvement national

⁸ Classes préparatoires aux grandes écoles

⁹ Directeurs délégués aux formations professionnelles et technologiques...

¹⁰ Assistant au directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques

¹¹ Sciences de la vie et de la terre

¹² Professeur des lycées professionnels

- prise en charge d'un public particulier
 - mise en œuvre d'un projet spécifique : enseignement intégré des sciences et de la technologie au collège, classe à horaire aménagé.
- Des postes ouverts aux enseignants du 2nd degré, titulaires du CAPPEI¹³ dans les établissements accueillant une ULIS¹⁴ et selon la spécificité du dispositif.
 - Des postes proposant un enseignement par la voie de l'apprentissage, uniquement pour les créations nouvelles ou les postes vacants atteignant un temps complet.
 - Les nouveaux postes en EREA¹⁵ et en SEGPA¹⁶.
 - Les postes des établissements classés en éducation prioritaire. Un profil spécifique est demandé si le poste relève d'une particularité autre qu'éducation prioritaire du type FLE¹⁷, DNL¹⁸.
 - Les enseignements de spécialité artistiques : arts du cirque, cinéma-audiovisuel, théâtre, danse, histoire des arts, etc.

1.3. Candidater à un poste SPEA

Les postes SPEA ne s'inscrivent pas dans le protocole des mouvements inter et intra-académiques : la sélection est qualitative. Et contrairement au mouvement classique au barème, le profil prime sur l'ancienneté.

1. **Consultation des postes** : les postes SPEA sont diffusés sur le site du rectorat (rubrique mobilité) et le portail I-Prof, en général en janvier-février.
2. **Candidature** : elle se fait en ligne (I-Prof / SIAM) avec un CV, une lettre de motivation ciblée sur le poste et parfois des pièces justificatives (certifications, expériences particulières). Le candidat doit fortement



¹³ Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation nationale

¹⁴ Unité locale d'inclusion scolaire

¹⁵ Établissement régional d'enseignement adapté

¹⁶ Sections d'enseignement général et professionnel adapté

¹⁷ Français langue étrangère


¹⁸ Discipline non linguistique

adapter sa lettre de motivation au profil du poste et notamment aux certifications spécifiques (langues, options, etc.) : ici, on postule sur un postes précis, pas sur une académie ou un établissement.

3. **Avis hiérarchique** : en janvier-février, le chef d'établissement et l'inspection donne un avis sur la candidature. Le dossier de candidature est transmis au rectorat.
4. **Examen du dossier** : en mars-avril, la DOS et les corps d'inspection étudient les candidatures selon l'adéquation au profil, l'expérience, les compétences spécifiques demandées. Un entretien avec le candidat peut être organisé.
5. **Arbitrages finaux du rectorat** : en avril-mai, les premières décisions d'affectation sur postes SPEA sont prises.
6. **Notification officielle des résultats** en mai-juin avec des ajustements éventuels (désistements, postes restés vacants).
7. **Affectation** en septembre.



Contactez-le SNALC Toulouse :

 05 61 13 20 78

 mutation@snalctoulouse.fr

 snalctoulouse.com

2. Les postes spécifiques nationaux (SPEN)

2.1. Nature des postes SPEN

Comme les SPEA, les postes SPEN sont des postes :

- à profil spécifique, avec des compétences précises attendues,
- recruté hors barème classique (donc pas uniquement sur les points de mutation),
- attribué après sélection qualitative (inspection générale, dossier, etc.).

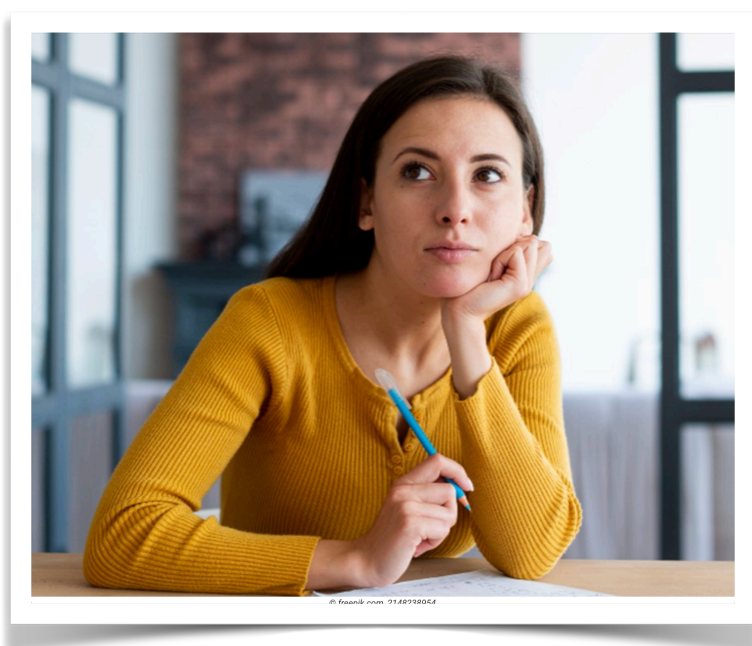
En revanche, **ils concernent des postes à forte spécialisation** :

- Enseignement post-bac (CPGE, Sections de techniciens supérieurs (BTS¹⁹ / STS)) et donc typiquement des postes en lycée avec des niveaux post-bac.
- Arts appliqués / design (BTS, DNMADE²⁰, etc.).
- Dispositifs sportifs de haut niveau (pour les profs d'EPS²¹).
- Postes techniques ou très spécialisés, rares ou pointues.

2.2. Candidater à un poste SPEN

En amont, il convient d'avoir développé un profil solide avec de l'expérience en lycée (surtout si post-bac visé), des projets pédagogiques, des responsabilités, des formations. Le candidat peut aussi se rapprocher de l'inspection pour se renseigner sur les postes SPEN.

D'aucuns considèrent que le processus se joue notamment avant la candidature : réputation professionnelle, adéquation au profil, reconnaissance par l'inspection.



1. **Publication des postes SPEN au Ministère de l'Éducation nationale** : en novembre-décembre, le mouvement inter-académique et l'ouverture des candidatures SPEN sont lancés

¹⁹ Brevet de technicien supérieur

²⁰ Diplôme National des Métiers d'Art et du Design


²¹ Éducation physique et sportive

en même temps. On peut consulter la fiche de poste détaillée, les compétences attendues, le contexte de l'établissement.

2. **Saisie des vœux** : En décembre-janvier, comme pour les mutations, le candidat saisit ses vœux de poste SPEN et éventuellement ses vœux de mutation inter-académique sur SIAM. Il joint son dossier de candidature avec son CV détaillé, sa lettre de motivation ciblée, travaux et/ou projets professionnels. Ici, on postule sur un postes précis, pas sur une académie.
3. **Étude des candidatures** : l'inspection générale et les chefs d'établissement analysent les candidatures en janvier-février et classent les candidats. C'est une sélection qualitative, pas un classement au barème.
4. **Résultats du mouvement inter-académique** : en mars, les affectations sont publiées :
 - Le candidat retenu est affecté directement sur le poste SPEN.
 - S'ils ont formulés des vœux de mouvement classiques, les candidats non retenus y participent : leurs vœux classiques prennent le relais du voeu SPEN.



Contactez-le SNALC Toulouse :

 05 61 13 20 78

 mutation@snalctoulouse.fr

 snalctoulouse.com

3. Les postes à profil (POP)

3.1. Nature des postes POP

Force est de constater que les postes POP se sont beaucoup développés ces dernières années pour répondre à des besoins ciblés.

Ils diffèrent des postes SPEN : c'est en fait un modèle hybride entre mutation classique et recrutement :

- ils sont proposés dans le cadre du mouvement,
- mais attribués sur candidature et un profil, pas uniquement au barème,
- et avec des attentes précises liées au contexte de l'établissement.

Ainsi, ils concernent des situations où un établissement a un besoin particulier :

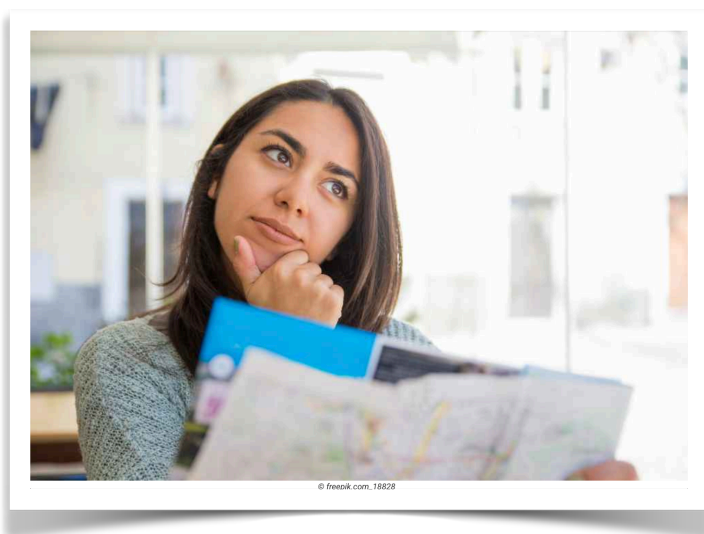
- établissements en éducation prioritaire ou à enjeux forts,
- projets pédagogiques spécifiques (innovation, numérique, inclusion, etc.),
- postes nécessitant des compétences particulières (coordination, dispositifs spécifiques).

Contrairement aux SPEN, on est ici majoritairement sur des collèges et des lycées ordinaires et pas forcément du post-bac.

En outre, les postes POP offrent une vraie porte d'entrée dans une académie ou un établissement sans gros barème.

3.2. Candidater à un poste POP


1. **Publication des postes POP au Ministère de l'Éducation nationale** : en novembre–décembre, le mouvement inter-académique et l'ouverture des candidatures POP sont lancés en même temps. On peut consulter la fiche de poste détaillée, les compétences attendues, le contexte de l'établissement.
2. **Saisie des vœux** : En décembre–janvier, comme pour les mutations, le candidat saisit ses vœux de poste POP et éventuellement ses vœux de mutation inter-académique sur SIAM. Il joint son dossier de candidature avec son CV détaillé et sa lettre de motivation ciblée. Ici, on postule sur un postes précis, pas sur une académie.



3. **Étude des candidatures** : en janvier, le rectorat, le chef d'établissement et l'inspection étudient les dossiers. Il en découle une liste des candidats retenus.
4. **Entretien avec les candidats retenus** : en janvier-février, le chef d'établissement et éventuellement l'inspecteur s'entretiennent avec les candidats, notamment en visioconférence. Ils vérifient son adéquation au poste et évaluent sa motivation et son projet. C'est un moment décisif.
5. **Résultats** : en février-mars, les résultats sont publiées.
 - S'il l'accepte, le candidat retenu est affecté directement sur le poste POP avec un engagement à demeurer sur le poste pendant une période allant de 3 à 5 ans.
 - S'ils ont formulés des vœux de mouvement classiques, les candidats non retenus y participent : leurs vœux classiques prennent le relais du voeu SPEN.



Contactez-le SNALC Toulouse :

 05 61 13 20 78

 mutation@snalctoulouse.fr

 snalctoulouse.com

Les différents mouvements à l'éducation nationale

Critères	Mouvement classique	SPEA	SPEN	POP
Logique de recrutement	Barème (points : ancienneté, situation familiale, etc.)	Profil + avis académique	Profil + avis national (IG / DGESCO)	Profil + entretien
Niveau de gestion	National + académique	Académique	National	Académique
Type de postes	Tous types de postes "standards"	Postes spécifiques dans une académie	Postes très spécialisés nationaux	Postes à besoins locaux spécifiques
Exemples	Collège Lycée général	ULIS Certaines sections Postes rares académiques	CPGE, BTS, DNMADE Arts appliqués Dispositifs nationaux	Éducation prioritaire Projets spécifiques Innovation
Entretien	Non	Parfois	Oui (souvent avec l'inspection générale)	Oui avec le chef d'établissement et parfois l'IPR
Dossier	Non (ou minimal)	Oui	Oui très structuré	Oui : CV et lettre de motivation
Poids du barème	Très important	Faible à nul	Nul	Nul ou très faible
Durée d'engagement	Libre	Variable	Variable mais souvent stable	Souvent 3 à 5 ans
Niveau de sélection	Automatique (barème)	Sélectif	Très sélectif	Sélectif
Objectif principal	Répartition équitable des enseignants	Répondre à des besoins académiques spécifiques	Pourvoir des postes nationaux experts	Répondre à des projets locaux ciblés
Possibilité de retour	Libre au mouvement suivant	Oui	Plus complexe	Non pendant l'engagement